



La Chaux, le 18 mai 2021

**AU CONSEIL GENERAL
DE ET A**

1308 LA CHAUX

Préavis municipal N° 44/2016-2021 relatif à la demande d'autorisation pour la vente d'une zone de jardin sise sur la parcelle communale N°45

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Suite à l'opportunité d'acquérir la parcelle N° 89 voisine du terrain de football, la Municipalité a voulu recourir à la possibilité d'autofinancer le projet d'achat et d'aménagement d'un parking sur la parcelle précitée.

OBJET DU PREAVIS

La parcelle communale N° 45 est située entre le Veyron et l'ancienne rue des Pâquis, sur laquelle se situe la future ancienne école, la place de jeux et la nouvelle plage.

Une partie de cette parcelle, soit 500m², est actuellement louée en tant que jardin aux propriétaires de la parcelle N° 44, Madame Sandrine Mottaz, Madame Anne Moll et Monsieur Laurent Métraux.

Il nous a paru opportun de leur proposer d'acquérir la portion louée depuis de nombreuses années.

La vente de cette portion de la parcelle ne devrait en aucun cas porter préjudice au patrimoine communal.

Après une rencontre avec les propriétaires, nous avons convenu d'une option d'achat pour un montant de CHF 75 000.00 pour la surface 500m².

ASPECT FINANCIER

Cette réalisation va nous permettre de financer l'achat de la parcelle N° 89 et de réaliser une partie probante des travaux d'aménagement.

CONCLUSIONS

La Municipalité invite le Conseil Général à prendre la décision suivante :

Le Conseil Général

- Vu le préavis N° 44/2016-2021 relatif à la demande d'autorisation pour la vente d'une zone de jardin sise sur la parcelle communale N°45
- Oûi le rapport de la Commission Gestion et Finances ;
- Considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour ;

Décide


- D'autoriser la Municipalité à procéder à la vente d'une zone de jardin de 500m2 sise sur la parcelle communale N°45.

Adopté par voie électronique suite à la séance de Municipalité du 17 mai 2021.

Dossier traité par M. Jean-François Guex, Vice-Syndic.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic :



Jean-François Guex



La Secrétaire :



Sandrine Bühler

Préavis présenté au Conseil Général en séance du 10 juin 2021.